

SECRETARIAT D'ETAT  
AUPRES DU PREMIER MINISTRE.

CONDITION FEMININE.

Comité National d'Organisation  
pour l'Année Internationale de la Femme.

SECRETARIAT PERMANENT.

32, rue de Babylone - 75700 PARIS.

Tel : 556-88-01.



JOURNEES INTERNATIONALES DE PARIS.

1 - 2 - 3 Mars 1975.

Fundação Cuidar o Futuro

Rapport préalable  
du groupe de travail

Famille, Habitat, Natalité.

54

Rapporteur : Anne-Marie COUTROT

Ecole des Parents et des Educateurs.

La fluctuation de la participation des associations membres de ce groupe de travail, le court délai dont il disposait, l'ampleur du sujet à étudier font que ce rapport succinct représente un consensus "minimum" des membres du groupe présents, aux appartenances idéologiques et politiques très diverses. Le rapporteur remercie vivement les participants des apports techniques, chiffrés qui lui ont permis d'étayer la réflexion. Il proposera quelques pistes de travail pour la commission plénière du 2 mars.

### FAMILLE

Dans ce dernier quart du 20<sup>e</sup> siècle la famille française semble être prise entre deux tendances en apparence opposées. Sa fonction, aujourd'hui essentiellement affective, fait d'elle le lieu privilégié de la vie conjugale et de l'éducation des enfants (1). Au cours d'une enquête récente de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, auprès des familles urbaines allocataires, 84% des personnes interrogées pensent que la famille est le seul endroit où l'on est vraiment bien ensemble, et détendu (pourcentage d'ailleurs d'autant plus élevé que la famille a moins de ressources ce qui peut donner matière à réflexion).

En effet, les liens affectifs entre ses membres servent en quelque sorte, de protection contre l'évolution rapide de l'environnement.

Dans ce double mouvement la femme française joue, à la fois, un rôle conservateur et un rôle promoteur. Depuis 1966, un certain nombre de lois ont modifié son statut familial :

.../...

(1). Si le mariage légal n'est pas le lien exclusif de la sexualité et s'il est de plus en plus souvent précédé d'une période de vie commune (26% de conceptions pré-nuptiales en 1970), on continue à se marier beaucoup en France (la proportion finale des célibataires est inférieure à 10%) et l'âge moyen au mariage diminue, tout au moins chez les hommes (24,4 ans chez les hommes et 23,5 ans chez les femmes en 1970, contre 26,1 et 23,5 en 1960).



la puissance paternelle a été remplacée par l'autorité parentale ; l'incapacité juridique de la femme a été supprimée ; les régimes matrimoniaux ont été modifiés, la contraception s'est développée, l'avortement légalisé marque la responsabilité de la femme. Ces lois ont entériné l'évolution d'une situation qui rest malgré cela, pour la femme ambivalente.

Souvent, gardienne des valeurs traditionnelles (notamment dans les classes moyennes et dans certaines catégories de familles rurales) elles cherche à maintenir la cohésion du foyer. Elle est considérée, depuis un siècle ou deux par la société, comme essentiellement "l'éducatrice", puisqu'elle a perdu son rôle ancien de "productrice de biens au sein de la famille. (Cette fonction d'éducatrice familiale est d'ailleurs amplifiée par la féminisation de la fonction éducative dans la société et les divers équipements sociaux : puéricultrices, gardiennes, institutrices d'écoles maternelles, enseignants du primaire et du secondaire, assistantes sociales, etc...).

D'autre part, la femme française est, comme les autres membres du groupe familial, à la recherche de son propre épanouissement. Beaucoup ne trouvent plus, dans le seul groupe familial, une matière suffisante à leur accomplissement personnel.



En effet, les liens affectifs entre ses membres servent, en quelque sorte, de protection contre et l'évolution rapide de l'environnement.

Dans ce double mouvement la femme française joue, à la fois, un rôle conservateur et un rôle promoteur. Depuis 1966, un certain nombre de lois ont modifié son statut familial : la puissance paternelle a été remplacée par l'autorité parentale ; l'incapacité juridique de la femme a été supprimée ; les régimes matrimoniaux ont été modifiés, la contraception s'est développée, l'avortement légalisé marque la responsabilité de la femme. Ces lois ont entériné l'évolution d'une situation qui reste malgré cela, pour la femme ambivalente.

Souvent, gardienne des valeurs traditionnelles (notamment dans les classes moyennes et dans certaines catégories de familles rurales) elle cherche à maintenir la cohésion du foyer. Elle est considérée, depuis un siècle ou deux par la société, comme essentiellement "l'éducatrice", puisqu'elle a perdu son rôle ancien de "productrice" de biens au sein de la famille. (Cette fonction d'éducatrice familiale est d'ailleurs amplifiée par la féminisation de la fonction éducative dans la société et les divers équipements sociaux : puéricultrices, gardiennes, institutrices d'écoles maternelles, enseignants du primaire et du secondaire, assistantes sociales, etc.)

D'autre part, la femme française est, comme les autres membres du groupe familial, à la recherche de son propre épanouissement. Beaucoup ne trouvent plus, dans le seul groupe familial, une matière suffisante à leur accomplissement personnel.

L'autonomisation précoce des enfants (sans même parler de la récente loi fixant la majorité à 18 ans) accentue, chez la femme, un sentiment de frustration, éventuellement d'échec, et la recherche de quelque chose d'autre, une autre fonction au sein de la société. Le travail professionnel est une de ses aspirations.

Notre groupe n'a pas pour mission d'étudier les problèmes du travail féminin. Nous ne pouvons cependant décrire la place de la femme dans la famille sans évoquer le fait que, en France, une femme sur deux entre 15 et 64 ans a une profession et que 40% des femmes mariées (en moyenne) travaillent à l'extérieur du foyer (44% lorsqu'elles ont un enfant, 29% avec deux enfants, 17% avec trois enfants. Le travail féminin n'est pas un fait nouveau dans notre pays (en 1900, 6 millions de femmes travaillaient), mais ce sont les motivations au travail et les catégories sociales de travailleuses qui ont changé. Cette frustration interne, liée aux sollicitations venues de l'extérieur du foyer (et à une meilleure éducation), a une influence déterminante sur la psychologie de la mère de famille. Et, bien que les motifs d'ordre économique soient encore les plus nombreux, on observe de plus en plus de femmes qui choisissent de travailler par goût, par souci de réalisation personnelle. Qu'elles y parviennent réellement est une autre question, que la brièveté de ce rapport ne nous permet pas de traiter ici.

La femme française se trouve ainsi dans une situation inconfortable, piégée en quelque sorte entre ces deux aspirations qui lui apparaissent contradictoires. Le sont-elles réellement, dans l'espace et dans le temps ? C'est la question fondamentale, nous semble-t-il à débattre.

Il est vrai qu'à l'heure actuelle, les femmes ou plutôt certaines femmes - ont peu de recul pour faire face à cette situation. En souhaitant (pour 58% d'entre elles) pouvoir élever leurs enfants elles-mêmes jusqu'à 2 ans, et désirant aussi avoir une activité professionnelle indépendante et valorisante, elles sont amenées, soit à revendiquer auprès des pouvoirs publics des lois et décrets en leur faveur, qui leur donnent une réputation "d'assistées", de dépendance, soit à se sentir culpabilisées de vouloir sortir plus tôt que prévu de leur rôle traditionnel d'éducatrice familiale. Leurs époux ne les aident guère à sortir de ce dilemme, puisque 68% d'entre eux (enquête CNAF) se représentent la famille idéale, avec une femme s'occupant exclusivement du foyer et des enfants.



Ce rôle éducatif a été - et est toujours - fortement valorisé : si la psychanalyse a mis l'accent dans l'inconscient collectif sur la relation privilégiée de la mère au petit enfant, les recherches plus récentes sur l'hospitalisme et les effets de la carence des soins maternels ont renforcé, si besoin était, cette image. Les mass-média, autant que la politique de protection sanitaire et sociale ont également privilégié le rôle maternant de la femme : cette situation, la meilleure pour l'enfant, devait aussi être la meilleure pour elle. D'où le désarroi, voire la culpabilité de la mère quand elle doit - ou souhaite - travailler hors du foyer.

Ce faisant, on a probablement sous-estimé la relation père-enfant, et les conséquences psychologiques des carences paternelles ; tout se passe comme si la femme, dans la famille devait être la seule à assumer sa tâche éducative, l'homme n'étant qu'un lointain assistant. De plus, on a souvent tendance (selon l'expression d'Irène LEZINE, psychologue spécialiste de la petite enfance) à comparer les bonnes mères aux mauvaises institutions, au bénéfice évidemment des premières. Ce qui ne permet guère une observation objective du comportement de l'enfant.

Personne ne conteste l'importance du lien mère-enfant pour le développement harmonieux de ce dernier. Mais il semble que de nombreux autres paramètres existent, dans une société aussi complexe que la nôtre, qu'il faut analyser en profondeur avant de conclure à la nécessaire et unique prédestination de la mère de famille. Les recherches actuelles en psychologie familiale et sociale montrent d'ailleurs l'importance pour l'enfant des liens affectifs qui unissent le couple tout autant que l'épanouissement personnel de chacun de ses membres. Dans les familles en évolution sociale, ou socialement favorisées, on remarque une transformation interne des rôles masculins et féminins traditionnels, qui deviennent relativement interchangeable, notamment parmi les jeunes couples (encore que seulement 14% des femmes et 7% des hommes souhaitent ce type de milieu familial - enquête CNAF). Mais, lorsque cette transformation est bien acceptée par chacun des membres du couple conjugal, elle est bénéfique à l'ensemble du groupe familial, et particulièrement aux enfants, que la mère travaille à l'extérieur ou non.

### Fundação Cuidar o Futuro

Lorsque la femme pourra choisir le meilleur mode d'expression de sa personnalité, décider de la part respective d'investissement familial et professionnel dans son existence, il est vraisemblable que son équilibre personnel ainsi trouvé bénéficiera à l'ensemble de sa famille et contribuera, contrairement à ce qu'on croit généralement, à renforcer la valeur du groupe familial. C'est dire combien la situation faite à la femme est devenue importante pour la santé mentale de notre société, et combien les différentes actions concernant le logement, la natalité, les équipements sociaux, les moyens de garde des enfants, doivent être pensées en fonction de cette double aspiration de la femme, de sa forte tendance à la culpabilisation, de son attitude ambivalente à l'égard du père de ses enfants.

On ne voit pas d'ailleurs, pourquoi celui-ci ne pourrait bénéficier, lui aussi, d'un certain choix dans l'organisation de sa vie personnelle et professionnelle, dans la mesure où l'on considère qu'il est, lui aussi, un éducateur à part entière.



#### Logement - Cadre de vie.

Le propre de la famille (ou du proche voisinage) est d'offrir un milieu diversifié selon le sexe et l'âge, milieu dans lequel tous les membres peuvent nouer des relations interpersonnelles très intenses. L'incidence des logements étroits, unicellulaires, d'où tout voisinage inter-génération est rare, ou totalement absent, ne peut avoir que de fâcheuses conséquences sur les membres de la famille. Ces conséquences sont amplifiées par la présence beaucoup plus longue qu'autrefois des enfants au foyer (scolarisation et dépendance économique prolongée) l'accroissement de l'espérance de vie qui entraîne une plus grande durée du mariage malgré une légère augmentation en France du nombre de divorces.

L'investissement (financier, psychologique et affectif) des Français sur le logement est un phénomène relativement récent. Avant la dernière guerre la part des revenus affectée au logement était souvent faible (entre 3 et 10%). Actuellement elle se situe entre 1/4 et 1/3 des revenus mensuels des familles. Pour ces différentes raisons le cadre de vie prend donc à notre époque - et pas seulement pour les femmes - une importance prépondérante. Les transformations de la société française, la migration vers les villes, l'accroissement de la natalité après la dernière guerre (voir plus loin), l'immigration étrangère ont conduit la France à adopter dans les années 50 une politique de l'habitat urbain, ou sub-urbain, qui a plus ou moins répondu à l'urgence d'offrir un toit aux familles, mais n'a pas répondu aux besoins plus profonds, dont ces familles ont pris conscience une fois l'urgence apaisée.

D'après le dernier recensement (1968), 50% des ménages vivent en immeuble collectif (appartements) et 6% en collectifs de plus de 50 logements (1). Il reste donc une très importante proportion de familles françaises vivant, en maison individuelle le rêve de tous ceux qui n'en ont pas. Ces chiffres paraissent surprenants, même aux Français qui depuis vingt ans voient s'accumuler les études sur la population des grands ensembles d'habitation, montrant leurs conséquences néfastes pour la vie des familles. Le fait que 6% seulement d'entre elles soient touchées n'enlève certes rien à la nocivité de ce cadre de vie, et leur caractère exemplaire a probablement servi de révélateur, à l'opinion publique, de bien des problèmes touchant l'habitat.

S'il ne faut pas sous-estimer le fait que, pour de larges couches de la population les logements standard ainsi offerts constituent une véritable promotion sociale, il n'en est pas moins vrai que les normes établies pour la construction et l'attribution de ces logements tendent à modeler un certain nombre de familles-types, et à accroître l'inégalité sociale en fonction des revenus, entre l'espace consommable et l'espace consommé. Cet espace est en effet quantitativement et qualitativement pauvre.

C'est ainsi qu'on a pu qualifier ce type de ménages de "familles en liberté surveillée" : le logement est attribué selon des stratifications rigoureuses adaptées aux revenus et au nombre des enfants.

(1). Nous n'avons pu trouver d'appréciation plus fine du nombre de familles vivant dans ce que l'on dénomme "grands ensembles" qui sont construits à la périphérie des grandes villes, et qui souvent forment une ville en eux-mêmes (cités-dortoirs). D'autre part, le terme de "ménage" ne coïncide pas nécessairement avec "famille", un ménage pouvant être constitué par une personne seule.

Il est pratiquement impossible pour une famille de deux enfants ayant droit à un F4 d'obtenir un F5 (5 pièces). En retour, une famille est considérée comme "bonne" (à loger à s'intégrer) si elle répond aux critères d'attribution définis par les normes (revenu, nombre d'enfants, emploi, origine ethnique, etc..). Les familles tenteront donc de se conformer aux normes, pour prouver leur adaptabilité et leur droit au logement.

La femme, après un moment d'euphorie due à l'accession à un logement décent, se trouve privée de contacts sociaux. Le manque de moyens de transport, l'éloignement des centres de production lui fait hésiter à sortir de chez elle, pour travailler ou tout simplement se promener. De plus, si elle travaille, le ménage perd souvent l'allocation-logement qui est attribuée aux familles ayant des revenus globaux insuffisants et des loyers trop élevés pour eux.

Le groupe familial se trouve aussi éloigné des amis ascendants et collatéraux, les relations de voisinage sont rares et souvent agressives. Le bruit, dû au manque d'insonorisation des logements, contribue à cette agressivité. Le foyer est un refuge, provisoire dont on cherche à changer souvent.

Un autre facteur de changement, dû à une certaine mobilité de l'emploi masculin, au lieu d'accroître l'adaptabilité sociale, renferme encore plus le groupe familial sur lui-même, en grande partie à cause de l'insatisfaction personnelle de la femme.

Pourtant, de multiples efforts sont fait actuellement pour créer des logements adaptés aux besoins et aux goûts des familles: après une période de pénurie où l'aspect quantitatif du problème prédominait, l'aspect qualitatif prend maintenant le dessus (Ex : la Villeneuve de Grenoble). Les réglementations, nécessaires, doivent laisser aux familles la marge de liberté indispensable à toute adaptation véritable.



Fundação Cuidar o Futuro

L'accession à la propriété du logement (33% des familles interrogées par l'enquête CNAF sont propriétaires de leur logement - est en France un phénomène important et pourrait aussi témoigner, entre autres du plus grand degré de satisfaction des familles concernant leur cadre de vie. Le nombre de résidences secondaires, en constante augmentation montrait au contraire le besoin des familles urbaines de quitter la ville pour les week-end, et leur insatisfaction d'un logement urbain.

L'importance des problèmes concernant le logement et son embellissement (acquisition d'objets utiles ou décoratifs) a une influence directe sur la situation de la femme : elle investit la majorité de son temps à soigner son intérieur, ou elle se voit obligée de travailler pour aider son conjoint à le payer. Ce faisant, il n'est pas certain que les conditions soient réunies pour qu'elle accède à un véritable choix de son mode de vie et de réalisation personnelle.

## Fundação Cuidar o Futuro

Les règlements d'urbanisme prévoient des équipements collectifs attachés à tout ensemble d'habitations : crèches, garderies, écoles, foyers de jeunes, centres sociaux etc... S'ils sont largement utilisés, on constate cependant que la clientèle utilisatrice provient plus souvent des familles à revenus moyens (voire supérieurs) que des familles socialement défavorisées qui devaient, dans l'esprit du législateur, être les premières concernées. Une réflexion s'impose donc, pour cerner les véritables besoins des familles, et en particulier des mères, non seulement matériels, mais psychologiques et culturels, pour adapter ces équipements sociaux et leur faire rendre les services attendus par tous et pour tous.

Nous aborderons plus loin, avec la question de la natalité, l'attitude des femmes devant le problème de la garde des enfants et la politique sociale de l'Etat.

## La Natalité : démographie et politique familiale



Les naissances en France sont légitimes à 94%. Il y a très peu de mariages totalement inféconds : 12% des mariages formés en 1960 resteront stériles (dont 7 à 8% de stérilité biologique). Depuis quelques années, on assiste à une contraction des familles autour de deux enfants. Les familles sans enfants étant très peu nombreuses, la tendance au resserrement de l'éventail, si elle se poursuit, affectera les familles nombreuses (4 enfants et plus) et la conséquence sur le nombre moyen d'enfants par famille se fera sentir encore davantage. Notons que cette baisse de natalité constitue un phénomène général dans l'ensemble des pays d'Europe occidentale.

La natalité française avait, après la dernière guerre, opéré une remontée spectaculaire (14,6% en 1939, plus de 18% en 1959). Depuis 1964, on observe un mouvement en baisse, qui s'accélère fortement depuis un an (15% en 1974); ce qui donne un nombre moyen d'enfants par femme de 2,15, chiffre légèrement supérieur à celui qui assure le remplacement des générations (2,10).

Ces chiffres traduisent probablement des réalités économiques, mais aussi une évolution des mentalités : l'accent mis sur la valeur du couple (conjugal ou non), l'autonomie progressive de la femme, la naissance d'un "droit à la sexualité heureuse". Les progrès (relatifs) de la contraception permettent de dissocier la sexualité de la procréation. Ces deux fonctions, devenues distinctes, entraînent la procréation volontaire. Il s'agira donc de reconnaître, dans les années qui viennent, les motivations qui poussent un couple à désirer un enfant.

L'importance du rôle de la femme, dans ce désir d'enfant, est important, puisque bien qu'il se vende en France 50 millions de préservatifs masculins chaque année, on considère que c'est elle

qui, actuellement, dispose des moyens contraceptifs, elle qui peut décider d'interrompre une grossesse. Ce rôle entraîne pour elle une responsabilité accrue, qu'elle devra chercher à partager avec son mari (1) (Cf plus haut : rôle éducatif des deux membres du couple). Il est possible que ce nouveau pouvoir, encore mal assumé, des femmes soit en partie la cause de la régression actuelle des naissances. En partie seulement, car de très nombreux facteurs entrent en lice, et les démographes eux-mêmes arrivent très difficilement à les isoler pour déterminer ceux qui influent le plus, à une période donnée. On remarque, par exemple, que la fécondité n'évolue pas de manière continue au fur et à mesure que l'on se déplace dans l'échelle sociale : les salariés agricoles, les manoeuvres, les ouvriers spécialisés ont une fécondité plus forte que les employés, les artisans et commerçants, les cadres moyens et les techniciens; mais les ouvriers qualifiés, les cadres supérieurs, les membres des professions libérales se situent entre les deux groupes.

Si l'on s'inquiète de la baisse du taux de fécondité en France, on peut se demander quelle est l'incidence d'une politique familiale, par des prestations et avantages divers, face à l'image de l'enfant dans la famille, au désir du couple, à la volonté de réalisation personnelle et professionnelle.

La France est le pays au monde qui consacre la plus large part de son revenu national à l'aide aux familles. En 1972, selon les chiffres de la C.E.E. le pourcentage atteignait 4,6% en France, suivi de près par le Danemark (4,4%) et par la Belgique (3,9%). (2).

---

(1) On peut d'ailleurs regretter que dans leur formulation, ces lois récentes n'aient pas fait apparaître plus clairement la notion de responsabilité du couple, et non seulement de la femme.

(2) Voir en annexe un résumé de l'action sociale des caisses d'allocations familiales.



Mais est-il possible d'établir des corrélations entre un niveau de prestations et le taux de natalité ? Les Etats-Unis ont, eux aussi, connu après la guerre le "baby-boom" sans législation familiale comparable à celle de la France. La pénurie de logement serait-elle un autre facteur, puisqu'on déclare volontiers que les conditions précaires d'habitat freinent le désir d'enfant ? En fait, c'est précisément pendant le plus fort de la crise du logement en France qu'on a connu la plus forte hausse du nombre des naissances depuis la guerre. Par l'enquête menée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (dont nous avons emprunté ici de nombreuses références) on a précisément voulu réunir des informations susceptibles de permettre la définition d'une politique à long terme, mieux adaptée aux besoins des nouvelles générations de parents : peut-on infléchir la fécondité par des mesures politiques ? La redistribution économique doit-elle s'opérer sur le seul critère du nombre des enfants à charge ?

Ici encore, il semble que la politique française, en matière d'aide aux familles comme dans le domaine de la protection sanitaire et sociale, évolue insensiblement du quantitatif au qualitatif. Il s'agirait moins d'inciter à "produire" (en l'occurrence des enfants), que d'aider à l'amélioration des conditions de vie, de la qualité de vie (1). Depuis 1945, des mesures énergiques ont permis de faire baisser le taux de mortalité infantile de 77,8% à 15,4%. L'effort s'est ensuite porté sur le dépistage précoce des déficiences et des inadaptations pré et péri-natales, l'augmentation des contrôles médicaux obligatoires chez les femmes enceintes et les jeunes enfants (liés au versement des allocations pré et post-natales), la stérilité conjugale, etc ...

---

1) Voir en annexe le rapport de Madame FARCAT, du Ministère de la Santé et de la Population.



L'effort de recherche se porte actuellement - et nous rejoignons ici les problèmes spécifiques à la femme et à son insertion personnelle dans la société -, sur la durée du congé de maternité, sur l'éventualité d'un véritable "salaire" affecté à la mère de famille (ce qui donne lieu à de très fortes controverses), l'augmentation du nombre de places dans les crèches, la qualité des différents modes de garde des jeunes enfants dont les mères travaillent à l'extérieur.

Le désir d'enfant, sa santé physique et mentale, sa socialisation (entraînant l'éventuelle réduction précoce des inégalités sociales), dépendent en effet de tout un appareil de mesures et d'équipements sociaux qui permettent à la famille (et plus particulièrement à la mère) de choisir de le mettre au monde, de choisir de l'élever, entièrement elle-même ou de le faire temporairement garder. Nous remarquons, au début de ce rapport, la position ambivalente et souvent culpabilisée de la mère, "coincée" dans sa fonction d'éducatrice. Nous observons d'autre part (voir tableau ci-joint) la variété des modes de garde utilisés pour les 680.000 enfants (en 1971) de moins de trois ans dont les mères travaillent à l'extérieur. S'il est bien certain que le nombre de places de crèches est encore notoirement insuffisant, il faut savoir que ces places sont occupées, en majorité, par les enfants de familles moyennes ou aisées. Une étude de motivation, sérieuse et complète, serait donc indispensable pour discerner quels sont les souhaits véritables des familles en matière de garde de l'enfant, avant d'investir financièrement dans tel ou tel équipement social. Car les psychologues sont unanimes à dire que le mode de garde le meilleur pour l'enfant, celui qui influe le plus positivement sur son développement, est précisément celui qui convient le mieux à ses parents : l'enfant a besoin de retrouver le soir une mère qui a confiance dans le mode de garde choisi, et qui s'entend bien avec la personne qui s'occupe de lui.

L'évolution de la condition féminine est liée (elle en est même l'élément moteur) à l'évolution de la famille et de la société. Nous emprunterons, pour conclure, quelques "objectifs" dégagés par la commission "Prospective de la famille", du VIIème Plan, et inscrits à son rapport général.

- Pour que l'égalité des chances des femmes et des hommes dans leur profession devienne effective, les charges familiales devront être mieux réparties entre eux. C'est l'affaire des couples eux-mêmes, pour une part, mais il faut aussi que certains obstacles administratifs soient levés. Ainsi l'interruption d'activité pour cause de maladie d'un enfant, voire pendant une partie du congé de maternité, ne devrait plus être systématiquement l'apanage des femmes, mais laissé à la libre décision des conjoints.

- L'augmentation du travail féminin entraînerait une demande supplémentaire de services en dehors des heures habituelles de travail. La conciliation de cette tendance avec celle de la réduction de la durée générale du travail et de l'uniformisation des horaires posera des problèmes croissants qui appelleront des solutions souples et concertées avec toutes les parties intéressées et influera notamment sur la politique du logement (emplacement) et des équipements complémentaires (réservation de locaux dans les ensembles, etc ...)

- Les logements doivent être pensés pour la famille, au lieu de l'obliger à s'adapter. La famille a besoin d'espaces diversifiés, ouverts ou fermés, pour les enfants; des lieux de rencontres pour les adultes, des logements adaptés aux personnes âgées ou aux handicapés, intégrés aux autres logements; de la diversité dans les logements dans un même ensemble, pour que petites et grandes familles y trouvent leur place. Une politique intelligente de l'habitat n'est pas plus chère qu'une autre.



- On doit tenter de mettre fin à la distribution actuelle des rôles au sein de la famille : objectif qui suppose une modification profonde des comportements individuels, donc de l'éducation et des modèles véhiculés par les mass média dont les images, loin d'être neutres, contribuent à la définition de ces rôles liés au sexe ou à la situation matrimoniale.

Il semble que dans toutes ces transformations la femme ait un rôle capital à jouer. Mais elle ne peut rien faire sans le concours de son partenaire masculin à qui cette situation pose quelques problèmes. Pourtant, si la famille d'hier était fondée sur l'autorité (paternelle) celle d'aujourd'hui l'est de plus en plus sur la responsabilité de chacun de ses membres (père, mère, enfant). La prise de conscience de cette responsabilité partagée, loin de l'affaiblir, devrait tendre à rendre le groupe familial de plus en plus "majeur".

## Fundação Cuidar o Futuro





Répartition des mères actives par  
mode de garde au 1er Janvier 1971

Mode de garde	Enfants gardés	
	en valeur absolue	en pourcentage
- Crèche		
. collective	31.700	} 37.400
. familiale	5.700	
- Ecole maternelle	100.000	15
- Nourrices et gardiennes		
. agréées	148.000	} 222.000
. non agréées	74.000	
- Garde individuelle à domicile	68.000	10
- Voisine	25.600	3,5
- Famille	227.000	33,5
- Garderie, jardin d'enfants		
<b>Total</b>	<b>680.000</b>	<b>100</b>

(1) Division des Etudes et du Plan. Ministère de la Santé Publique  
et de la Sécurité Sociale - 1973